



Nations Unies

Commission de la population et du développement

**Rapport sur les travaux de sa cinquante
et unième session
(7 avril 2017 et 9-13 avril 2018)**

Conseil économique et social
Documents officiels, 2018
Supplément n° 5



Commission de la population et du développement

**Rapport sur les travaux de sa cinquante
et unième session
(7 avril 2017 et 9-13 avril 2018)**



Nations Unies • New York, 2018

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Résumé

La Commission de la population et du développement a tenu sa cinquante et unième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies le 7 avril 2017 et du 9 au 13 avril 2018, ayant consacré ses travaux au thème spécial « Villes durables, mobilité humaine et migrations internationales ». La Vice-Secrétaire générale de l'ONU (parlant au nom du Secrétaire général), la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population, le Sous-Secrétaire général chargé du développement économique (parlant au nom du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales) et le Directeur de la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales ont fait des déclarations liminaires à cette occasion.

La Commission a examiné cinq rapports du Secrétaire général.

Établi par la Division de la population, le rapport sur les villes durables, la mobilité humaine et les migrations internationales ([E/CN.9/2018/2](#)) renseigne sur la manière dont la mobilité humaine détermine la répartition spatiale de la population mondiale, à l'intérieur et au-delà des frontières nationales. En 2018, plus de la moitié de la population mondiale vit en milieu urbain, les pays en mutation économique connaissant d'ordinaire un fort taux d'urbanisation et de migration. Bien comprise, l'urbanisation peut favoriser le développement durable ; chaque pays doit se donner des politiques stratégiques pour améliorer l'accès à l'éducation, aux soins de santé et au logement, accroître la productivité et ouvrir à chacun des perspectives meilleures tout en réduisant autant que possible les effets néfastes de l'urbanisation, notamment sur l'environnement. Le nombre de migrants internationaux ne cesse d'augmenter, ayant atteint 258 millions, en 2017, à l'échelle de la planète. Les migrations sont un puissant moteur de développement économique et social dans le monde. Les villes sont la principale destination des migrants internationaux, certains desquels y voyant des « passerelles », ou portes d'entrée et de transit vers d'autres destinations. Toute politique d'urbanisation doit tenir compte des liens qui existent entre migrations et urbanisation.

Établi par le Fonds des Nations Unies pour la population, le rapport intitulé « Mesures pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement : suivi des programmes de population, axé en particulier sur les villes durables, la mobilité humaine et les migrations internationales » ([E/CN.9/2018/3](#)) donne des exemples de politiques et programmes arrêtés et mis en œuvre par certains pays pour faire face aux problèmes engendrés par l'urbanisation et la mobilité des populations et en exploiter les potentialités. Il en ressort que chaque pays doit investir dans son capital humain et se donner des politiques propres à lui permettre de tirer parti du potentiel de dividende démographique en se fondant sur les tendances de mobilité de la jeunesse ; promouvoir l'accès universel aux soins de santé sexuelle et procréative et permettre à chacun (membre de populations migrantes, mobiles ou sinistrées, réfugié) d'exercer ses droits de procréation ; susciter des initiatives de nature à permettre d'améliorer en même temps l'accès des nationaux défavorisés, des migrants et des réfugiés à l'éducation, à la formation, au logement et à un emploi décent. Chaque pays doit en outre améliorer la qualité des données sur les migrations et la recherche dans ce domaine, ainsi que la qualité des données disponibles sur les conditions de vie et le bien-être des habitants des taudis.

Faisant fond sur deux précédents rapports sur la question, le rapport sur les flux de ressources financières devant concourir à la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement ([E/CN.9/2018/4](#)) propose plusieurs recommandations censées

permettre d'améliorer le suivi des ressources à l'avenir. La première tend, par-delà la santé procréative et la planification familiale, à voir élargir le champ de suivi à d'autres types d'investissements qui intéressent le Programme d'action. La seconde tend à voir circonscire le suivi annuel des flux de ressources aux données fournies par le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques et renoncer à l'entreprise méthodologiquement plus complexe de suivi de flux en provenance d'autres sources, y compris nationales, en attendant que les systèmes de données connexes s'améliorent nettement. Le rapport envisage également les moyens de renforcer la qualité des données provenant de systèmes de comptabilité nationale.

Il ressort du rapport sur les tendances démographiques mondiales (E/CN.9/2018/5), qui renseigne sur les changements que connaît la population mondiale, y compris les projections démographiques jusqu'en 2100, que si l'on assiste au recul des taux de fécondité dans la plupart des pays et à l'élévation de l'espérance de vie à la naissance, la composition de la population par âge évolue très différemment d'une région et d'un pays à l'autre. L'Afrique en particulier vit une croissance démographique rapide étant donné la jeunesse de sa population. Tout à l'inverse, en Europe, la population qui vieillit rapidement devrait commencer à décroître dans quelques années. Plus la population s'accroît, plus l'urbanisation s'accélère et plus les établissements urbains augmentent en taille et en nombre. Les migrations internationales ont atteint des niveaux sans précédent, les mouvements se produisant dans la plupart des cas entre pays d'une même région. Selon le rapport, c'est dans les pays qui ont le plus de mal à éliminer la pauvreté et la faim et à assurer à tous des services de santé et d'éducation, l'égalité de tous étant garantie, que la croissance démographique est généralement la plus rapide.

Le rapport sur l'exécution du programme et le bilan des activités menées dans le domaine de la population en 2017 (E/CN.9/2018/6), rend compte de l'état d'avancement de l'exécution du programme de travail de la Division de la population. Cette dernière a continué d'enrichir la base de données démographiques en faisant fond sur ses rapports analytiques, ensembles de données mondiales et d'autres publications, ainsi qu'à la faveur de ses activités de renforcement des capacités. Elle a également concouru au suivi et à l'examen du Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment en établissant des indicateurs d'objectifs de développement durable, et a appuyé les processus intergouvernementaux de la Commission de la population et du développement et de l'Assemblée générale.

Au cours du débat général, les pays ont souligné que la mise en œuvre intégrale du Programme d'action était essentielle pour atteindre les objectifs de développement durable et qu'il importait de tenir compte des tendances démographiques, notamment de l'évolution de l'urbanisation, de la mobilité humaine et des migrations internationales, dans leurs plans de développement. Plusieurs délégations ont insisté sur la synergie entre les migrations et le développement, considérant qu'il convenait de faciliter des migrations sûres, ordonnées et régulières. Certaines ont appelé l'attention sur l'importance des envois de fonds dans les pays d'origine. La plupart ont réaffirmé leur attachement aux droits fondamentaux des migrants. Les délégations ont insisté sur la nécessité de s'intéresser aux liens qui existent entre urbanisation, migrations, mobilité humaine, agriculture et développement rural, et d'investir dans le capital humain, singulièrement celui que représentent les jeunes et les femmes. Conscientes de la contribution de l'urbanisation au développement économique, plusieurs délégations ont jugé qu'il était nécessaire de renforcer les services et infrastructures en milieu urbain et périurbain et de lutter contre la pauvreté. Voyant dans la santé sexuelle et procréative et les droits liés à la procréation une condition indispensable du développement durable, certaines délégations ont préconisé

d'envisager la planification familiale sous l'angle des droits et des disparités entre les sexes, d'instituer une éducation sexuelle complète et d'offrir des perspectives de formation et d'emploi aux jeunes, et surtout aux jeunes filles. Elles ont en outre souligné que les pays d'accueil devaient offrir aux migrants des services de santé en matière de sexualité et de procréation. Les délégations ont également souligné l'intérêt de données et statistiques ventilées s'agissant de surveiller les tendances démographiques et leur incidence sur le développement, y compris les données sur les migrations internes et internationales, chaque pays devant se donner les moyens de mener des travaux dans ce domaine.

La Commission a entendu deux discours liminaires et un débat d'experts, chacun suivi d'un débat interactif. Le lundi 9 avril, Gora Mboup (Sénégal), Président-Directeur général de Global Observatory Linking Research to Action et ancien Directeur de l'Observatoire mondial des villes du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, a consacré son discours liminaire au thème « Urbanisation et migrations – deux mégatendances mondiales : diversité, perspectives et difficultés » (Urbanization and migration – two global megatrends: diversity, opportunities, and challenges). Le mardi 10 avril, Marie Price (États-Unis d'Amérique), professeure de géographie et de relations internationales à l'Université George Washington, a prononcé un discours sur le thème des établissements urbains en tant que points d'entrée des immigrants à l'échelle mondiale. Le mercredi 11 avril, la Commission a entendu un débat d'experts sur le thème « Cities at the forefront of receiving migrants: experiences and lessons learned » (Les villes, à l'avant-garde de l'accueil de migrants : expérience et enseignements). Le Directeur de la Division de la population a présenté les experts et animé les débats. Y ont pris part les quatre experts suivants : Marcela Cerrutti (Argentine), professeure et Directrice de recherche au Conseil national de la recherche scientifique et technique, Alice Charles (Irlande), responsable des travaux sur les villes et le développement urbain au Forum économique mondial, Hazem Galal (Égypte), associé et responsable des travaux sur les villes et les administrations locales chez PricewaterhouseCoopers, et Doug Saunders (Canada/Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), écrivain et journaliste au *Globe and Mail* de Toronto (Canada).

Environ 125 représentants de quelque 80 organisations non gouvernementales accréditées par le Conseil économique et social – des quelque 670 personnes préinscrites, dont 430 confirmeront par la suite leur participation – ont pris part à la session annuelle. Au total, 20 déclarations au nom d'organisations ou de groupes d'organisations non gouvernementales soumises suffisamment à l'avance seront publiées comme documents officiels de la session. Le texte de trois autres déclarations a été affiché sur le site Web de la Commission. En outre, 10 représentants d'organisations non gouvernementales ont fait des exposés oraux.

À la demande du Président, les consultations sur le texte d'un projet de résolution ont été conduites par la Vice-Présidente Zandile Bhengu (Afrique du Sud), celles sur le texte de projets de décision l'ayant été par la Vice-Présidente Nicola Barker-Murphy (Jamaïque).

Les délégations ont redit combien il importait de mettre intégralement en œuvre le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement si l'on veut atteindre les objectifs de développement durable et de tenir compte des tendances démographiques, notamment de l'urbanisation, de la mobilité humaine et des migrations internationales, dans les plans de développement. En revanche, plusieurs États Membres ont d'entrée de jeu douté de l'opportunité de débattre de la mobilité humaine et des migrations internationales au sein de la Commission, ces questions étant par ailleurs examinées par l'Assemblée générale dans le cadre des négociations concernant le pacte mondial pour des migrations sûres,

ordonnées et régulières. Les délégations se sont accordées à dire qu'il ne fallait pas préjuger de l'issue des délibérations de l'Assemblée mais ont divergé quant à la façon de donner effet à cette idée lors des consultations sur le texte d'un projet de résolution consacré au thème spécial de la session.

La Commission n'est pas parvenue à un consensus au sujet du texte du projet de résolution sur le thème spécial, malgré tout ce que la facilitatrice, Zandile Bhengu (Afrique du Sud), aura fait pour amener les délégations à s'entendre sur des points clefs et les efforts déployés par le Président, Ion Jinga (Roumanie), pour arrêter un texte du Président de compromis entre les positions en présence. Le texte du Président ayant été distribué lors de la 8^e séance, le vendredi 13 avril en début d'après-midi, à l'ouverture de cette 8^e et dernière séance de la session, une délégation et un grand groupe ont déclaré ne pouvoir se rallier à quelque consensus, motif pris de considérations de santé sexuelle et procréative et de souveraineté nationale. Cela étant, le Président retirera son texte après avoir brièvement suspendu la séance.

Les principaux textes issus de la cinquante et unième session de la Commission consistent dans des décisions concernant le thème spécial de la cinquante-troisième session, qui se tiendra 2020 (« Population, sécurité alimentaire, nutrition et développement durable »), et l'avenir à réserver au rapport du Secrétaire général sur les flux de ressources financières devant concourir à l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (E/CN.9/2018/4). La Commission a également approuvé l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-deuxième session.

Si le Conseil économique et social adopte le projet de décision concernant le rapport du Secrétaire général dont il est saisi pour suite à donner, ce dernier devra pour l'avenir établir son rapport sur les flux de ressources financières sur la base des données relatives à l'aide publique au développement (APD), y rendant compte des ressources allouées par tous les donateurs, telles que constatées dans le Système de notification des pays créanciers de l'Organisation de coopération et de développement économiques ; élargir, si possible, le suivi des ressources, à des domaines directement liés au Programme d'action autres que ceux relevant de ses quatre composantes chiffrées, notamment la santé, le pouvoir d'action des femmes et l'éducation, ainsi que l'objet du thème spécial de la session annuelle de la Commission ; le présenter tous les ans et y faire, tous les quatre ans à compter de la cinquante-deuxième session (en 2019), le bilan des sources de données nouvelles et potentielles, y compris toutes informations sur les dépenses ne relevant pas de l'aide publique au développement.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention .	8
A. Projets de décision soumis au Conseil pour adoption	8
B. Questions portées à l'attention du Conseil	10
II. Débat général : a) Mesures pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement aux niveaux mondial, régional et national ; b) Villes durables, mobilité humaine et migrations internationales	11
III. Exécution du programme et futur programme de travail du Secrétariat dans le domaine de la population	15
IV. Ordre du jour provisoire de la cinquante-deuxième session de la Commission	16
V. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa cinquante et unième session . . .	17
VI. Organisation de la session	18
A. Ouverture, clôture et durée de la session	18
B. Participation	18
C. Élection du Bureau	18
D. Ordre du jour	19
E. Documentation	19

Chapitre I

Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention

A. Projets de décision soumis au Conseil pour adoption

1. La Commission recommande au Conseil économique et social d'adopter les projets de décision ci-après :

Rapport de la Commission de la population et du développement sur les travaux de sa cinquante et unième session et ordre du jour provisoire de sa cinquante-deuxième session*

Le Conseil économique et social :

a) Prend note du rapport de la Commission de la population et du développement sur les travaux de sa cinquante et unième session¹ ;

b) Approuve l'ordre du jour provisoire de la cinquante-deuxième session de la Commission reproduit ci-dessous :

Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau².
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.

Documentation

Ordre du jour provisoire de la cinquante-deuxième session de la Commission

Note du Secrétariat sur l'organisation des travaux de la session

3. Débat général :
 - a) Mesures pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement aux niveaux mondial, régional et national ;
 - b) Examen et évaluation du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et de sa contribution au suivi et à l'examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur l'examen et l'évaluation du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et

* Pour l'examen de la question, voir chap. V.

¹ *Documents officiels du Conseil économique et social, 2018, Supplément n° 5 (E/2018/25).*

² Conformément à la décision 2005/213 du Conseil économique et social en date du 31 mars 2005, la Commission tiendra la 1^{re} séance de sa cinquante et unième session immédiatement après la clôture de sa cinquantième session à seule fin d'élire son nouveau président et les autres membres du Bureau, en application de l'article 15 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil.

le développement et de sa contribution au suivi et à l'examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030

Rapport du Secrétaire général sur le suivi des programmes de population, axé en particulier sur l'examen et l'évaluation du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et de sa contribution au suivi et à l'examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030

Rapport du Secrétaire général sur les flux de ressources financières devant concourir à la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement

4. Exécution du programme et futur programme de travail du Secrétariat dans le domaine de la population.

Documentation³

Rapport du Secrétaire général sur l'exécution du programme et le bilan des activités menées dans le domaine de la population en 2018 : Division de la population (Département des affaires économiques et sociales)

Note du Secrétaire général sur le projet de programme de travail pour 2020 : sous-programme 5 (Population) du programme 7 (Affaires économiques et sociales)

5. Ordre du jour provisoire de la cinquante-troisième session de la Commission.

Documentation

Note du Secrétariat présentant l'ordre du jour provisoire de la cinquante-troisième session de la Commission

6. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa cinquante-deuxième session.

Rapport sur les flux de ressources financières devant concourir à la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement

Le Conseil économique et social,

Rappelant la résolution [49/128](#) de l'Assemblée générale, en date du 19 décembre 1994, dans laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général d'établir pour les sessions de fond du Conseil économique et social des rapports périodiques sur les flux de ressources financières devant concourir à l'application du Programme d'action et de faciliter l'échange d'informations entre les membres de la communauté des donateurs au sujet de l'aide internationale nécessaire,

Rappelant également la décision du Conseil économique et social 2017/259 du 7 juillet 2017, dans laquelle le Conseil a demandé au Fonds des Nations Unies pour la population, en consultation avec le Secrétariat, de fournir, dans le contexte du rapport sur les flux de ressources financières présenté à la cinquante et unième session

³ Dans sa résolution [72/266](#), l'Assemblée générale a approuvé le remplacement à titre expérimental des exercices budgétaires biennaux par des exercices annuels. Il est prévu que de nouveaux formats pour l'établissement de rapports sur l'exécution du programme et pour le projet de programme de travail soient finalisés en 2018, ce qui pourrait entraîner des modifications dans la présente liste de documents.

en 2018, des informations sur une révision éventuelle des méthodes, des catégories et des sources de données utilisées comme base pour l'établissement du rapport, avec des recommandations techniques concernant, notamment, la portée, la structure et la périodicité futures de ce rapport, et a décidé que la Commission examinerait ces recommandations techniques à sa cinquante et unième session,

Prenant note du rapport du Secrétaire général sur les flux de ressources financières devant concourir à la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement⁴,

Décide que, pour l'avenir, le Secrétaire général devra :

a) Établir son rapport sur les flux de ressources financières sur la base des données relatives à l'aide publique au développement, y rendant compte des ressources allouées par tous les donateurs, telles que constatées dans le Système de notification des pays créanciers de l'Organisation de coopération et de développement économiques ;

b) Élargir, si possible, le suivi des ressources à des domaines directement liés au Programme d'action autres que ceux relevant de ses quatre composantes chiffrées, notamment la santé, le pouvoir d'action des femmes et l'éducation, ainsi que l'objet du thème spécial de la session annuelle de la Commission ;

c) Continuer de présenter le rapport tous les ans et y faire, tous les quatre ans à compter de la cinquante-deuxième session (en 2019), le bilan des sources de données nouvelles et potentielles, y compris toutes informations sur les dépenses ne relevant pas de l'aide publique au développement.

B. Questions portées à l'attention du Conseil

2. Les décisions ci-après, adoptées par la Commission, sont portées à l'attention du Conseil :

Décision 2018/101

Thème spécial de la cinquante-troisième session de la Commission de la population et du développement, en 2020

La Commission de la population et du développement décide que sa cinquante-troisième session, en 2020, aura pour thème spécial « Population, sécurité alimentaire, nutrition et développement durable ».

Décision 2018/102

Documents examinés par la Commission de la population et du développement à sa cinquante et unième session **

La Commission de la population et du développement prend note du document ci-après :

Rapport du Secrétaire général intitulé « Exécution du programme et bilan des activités menées dans le domaine de la population en 2017 : Division de la population (Département des affaires économiques et sociales) »⁵.

⁴ E/CN.9/2018/4.

** Pour le compte rendu des débats, voir chap. III.

⁵ E/CN.9/2018/6.

Chapitre II

Débat général :

- a) **Mesures pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement aux niveaux mondial, régional et national**
- b) **Villes durables, mobilité humaine et migrations internationales**

3. La Commission a consacré un débat général au point 3 de son ordre du jour intitulé « Débat général : a) Mesures pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement aux niveaux mondial, régional et national ; b) Villes durables, mobilité humaine et migrations internationales » de sa 2^e à sa 8^e séance, du 9 au 13 avril 2018, étant saisie des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur les villes durables, la mobilité humaine et les migrations internationales ([E/CN.9/2018/2](#)) ;

b) Rapport du Secrétaire général intitulé « Mesures pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement : suivi des programmes de population, axé en particulier sur les villes durables, la mobilité humaine et les migrations internationales » ([E/CN.9/2018/3](#)) ;

c) Rapport du Secrétaire général sur les flux de ressources financières devant concourir à l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement ([E/CN.9/2018/4](#)).

4. La Commission était également saisie de plusieurs déclarations présentées par des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social⁶.

5. À sa 2^e séance, le 9 avril, la Commission a entendu des déclarations faites par les représentants du Canada (au nom de l'Australie, du Canada et de la Nouvelle-Zélande), du Qatar, des Philippines, du Bélarus et de la Chine, ainsi que des observateurs de l'Égypte (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), de l'Autriche (au nom de l'Union européenne) et du Nigéria (au nom du Groupe des États d'Afrique).

6. À sa 3^e séance, le 9 avril, la Commission a entendu les déclarations du Chef du Service de l'analyse démographique de la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales, qui a présenté le rapport du Secrétaire général sur les villes durables, la mobilité humaine et les migrations internationales ([A/CN.9/2018/2](#)) ; du Directeur de la Division technique du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), qui a présenté le rapport du Secrétaire général intitulé « Mesures pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement : suivi des programmes de population, axé en particulier sur les villes durables, la mobilité humaine et les migrations internationales » ([A/CN.9/2018/3](#)) ; de la Cheffe du Service de la population et du développement du FNUAP, qui a présenté le rapport du

⁶ [E/CN.9/2018/NGO/1](#), [E/CN.9/2018/NGO/2](#), [E/CN.9/2018/NGO/3](#), [E/CN.9/2018/NGO/4](#), [E/CN.9/2018/NGO/5](#), [E/CN.9/2018/NGO/6](#), [E/CN.9/2018/NGO/7](#), [E/CN.9/2018/NGO/8](#), [E/CN.9/2018/NGO/9](#), [E/CN.9/2018/NGO/10](#), [E/CN.9/2018/NGO/11](#), [E/CN.9/2018/NGO/12](#), [E/CN.9/2018/NGO/13](#), [E/CN.9/2018/NGO/14](#), [E/CN.9/2018/NGO/15](#), [E/CN.9/2018/NGO/16](#), [E/CN.9/2018/NGO/17](#), [E/CN.9/2018/NGO/18](#), [E/CN.9/2018/NGO/19](#) et [E/CN.9/2018/NGO/20](#).

Secrétaire général sur les flux de ressources financières devant concourir à l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (A/CN.9/2018/4). La Commission a aussi entendu les déclarations des représentants du Mexique, du Brésil, de la République de Moldova, de l'Argentine, de l'Allemagne, de Cuba, du Pakistan, de la République islamique d'Iran et d'Israël, ainsi que des observateurs de l'Égypte, de la Pologne, du Ghana, de la Jordanie, de la Thaïlande, du Burkina Faso, de la Norvège, du Honduras, de l'Équateur et de la Suisse.

7. À sa 4^e séance, le 10 avril, la Commission a entendu les déclarations des représentants de la Mongolie, de la Roumanie, du Maroc, du Soudan, du Pérou, de la Sierra Leone, du Japon, de Madagascar et de l'Afrique du Sud, ainsi que des observateurs du Niger, de l'Inde, de la Côte d'Ivoire, de la Turquie, du Nigéria, du Costa Rica, de l'Uruguay et de l'Indonésie.

8. À sa 5^e séance, le 11 avril, la Commission a entendu les déclarations des représentants de la Zambie, de la Fédération de Russie, du Libéria, de la République dominicaine, des États-Unis d'Amérique, de l'État plurinational de Bolivie, de la Malaisie et de l'Ouganda, ainsi que des observateurs des pays suivants : Swaziland, Libye, Cabo Verde, Pays-Bas, République arabe syrienne, Népal, Myanmar, Samoa, Tunisie, El Salvador, Sri Lanka, Cambodge, Gambie, Algérie, Togo, Bangladesh et Kenya.

9. À sa 6^e séance, le 11 avril, à la suite d'un débat d'experts sur le thème « Cities at the forefront of receiving migrants: experiences and lessons learned » (Les villes, à l'avant-garde de l'accueil de migrants : expérience et enseignements), la Commission a entendu les déclarations du représentant du Luxembourg, ainsi que des observateurs du Kirghizistan, des Maldives et des Émirats arabes unis. Les observateurs du Saint-Siège et de l'État de Palestine ont également fait des déclarations, de même que les représentants de l'Organisation internationale pour les migrations (au nom du Groupe mondial sur la migration), de l'Organisation internationale du Travail, de la Commission économique pour l'Europe et de la Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes, et l'observateur de Partenaires dans le domaine de la population et du développement. À la fin de la séance, le représentant d'Israël et l'observateur de l'État de Palestine ont exercé leur droit de réponse.

10. À la 7^e séance, le 12 avril, ont fait des déclarations le représentant de la Jamaïque et l'observateur de l'Azerbaïdjan. Ont également fait des déclarations les représentants de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, du Programme alimentaire mondial, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida.

11. À cette même séance, les représentants des organisations non gouvernementales suivantes ont eux aussi fait des déclarations : Asian-Pacific Resource and Research Centre for Women, le programme Right Here Right Now, International Federation for Family Development, New Zealand Family Planning Association, International Catholic Committee of Nurses and Medico-Social Assistants, C-Fam, International Federation of Medical Students' Associations, World Youth Alliance, la Fondation FEMM et l'Union internationale pour l'étude scientifique de la population. La Commission a ainsi achevé son débat général sur le point 3 de l'ordre du jour.

Discours liminaires et tables rondes

12. À sa 2^e séance, le 9 avril, la Commission a entendu le discours liminaire intitulé « Urbanization and migration – two global megatrends: diversity, opportunities, and challenges » (Urbanisation et migrations – deux mégatendances mondiales : diversité, perspectives et difficultés) prononcé par Gora Mboup (Sénégal), Président-Directeur général de Global Observatory Linking Research to Action et ancien Directeur de l'Observatoire mondial des villes du Programme des Nations Unies pour les établissements humains qui, s'arrêtant sur le lien qui existe entre urbanisation et migrations, a souligné l'importance des zones urbaines pour l'avenir de la planète, faisant observer que la plupart des mégalo-poles se trouvent dans des pays en développement et que les villes pourraient être des moteurs du développement durable. Ajoutant que les migrations pourraient prendre de l'importance étant donné le vieillissement des populations urbaines, il a fait remarquer que les migrations internationales étaient essentiellement intrarégionales. Évoquant les obstacles à l'intégration des migrants dans les sociétés d'accueil et les difficultés auxquelles ceux-ci étaient confrontés, il précisera que les villes aidaient grandement à accueillir et abriter ces migrants. Enfin, il s'est dit préoccupé par la crise migratoire actuelle, notamment par les problèmes que sont la traite des êtres humains et le décès de migrants en cours de route. La déclaration a été suivie d'un débat interactif, auquel ont pris part les représentants du Mexique, de la Zambie, de Cuba et des Philippines et lors duquel M. Mboup a répondu à des questions sur les envois de fonds par les migrants et les politiques publiques concernant l'urbanisation et les migrations.

13. Lors de la 4^e séance, le 10 avril, Marie Price (États-Unis d'Amérique), professeure de géographie et de relations internationales à l'Université George Washington, qui a consacré sa déclaration liminaire au thème des établissements urbains en tant que points d'entrée des immigrants à l'échelle mondiale, a déclaré que certaines villes attiraient des migrants internationaux en provenance de pays très divers, qui voyaient des « passerelles » en elles. Selon elle, ces villes « passerelles » étaient des creusets culturels et des lieux de regroupement de personnes, d'échange et de distribution, de biens et de capitaux. Les 22 les plus grandes de ces villes comptent chacune plus d'un million d'habitants nés à l'étranger. Les communautés très diverses qu'elles accueillent offrent de nombreuses possibilités à leurs habitants mais se singularisent d'ordinaire également par l'exclusion, la vulnérabilité et la ségrégation. Toujours selon elle, sont de plus en plus nombreux les travailleurs migrants tournants admis dans tel ou tel pays à titre uniquement temporaire ou en situation irrégulière qui vivent dans des conditions précaires et instables. La déclaration a été suivie d'un débat interactif auquel ont participé les représentants des Philippines, de la République dominicaine, du Japon, de Cuba, de l'Allemagne et de la Zambie, ainsi que les observateurs du Honduras, de la Gambie et d'Haïti. M^{me} Price a répondu à des questions axées sur l'intégration des migrants, les problèmes de citoyenneté et d'inclusion, les liens entre mobilité humaine et développement durable dans les pays d'origine et les pays d'accueil, ainsi que les pratiques exemplaires utiles aux décideurs.

14. Lors de la 6^e séance, le 11 avril, la Commission a consacré un débat d'experts et un débat interactif au thème « Cities at the forefront of receiving migrants: experiences and lessons learned » (Les villes, à l'avant-garde de l'accueil de migrants : expérience et enseignements). Le Directeur de la Division de la population a présenté les experts et animé les débats. Y ont pris part les quatre experts suivants : Marcela Cerrutti (Argentine), professeure et Directrice de recherche au Conseil national de la recherche scientifique et technique, Alice Charles (Irlande), responsable des travaux relatifs aux villes et au développement urbain au Forum économique mondial, Hazem Galal (Égypte), associé et responsable des travaux sur les villes et les administrations locales chez PricewaterhouseCoopers, et Doug Saunders

(Canada/Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), écrivain et journaliste au *Globe and Mail* de Toronto (Canada). Mettant en lumière l'apport des migrants internationaux à leurs villes d'accueil, M^{me} Cerrutti a exprimé l'avis que celles-ci doivent se donner des politiques propres à leur permettre de capter cet apport, soulignant que, dans nombre de villes du monde du Sud, l'urbanisation sauvage avait souvent pour effet de tenir les migrants à l'écart, ce qui les empêchait d'accéder aux services et aux infrastructures. M^{me} Charles et M. Galal ont donné des exemples de différents types de migration, ainsi que de grands couloirs de migration et villes d'accueil, pour mieux illustrer l'impact des migrations sur les villes et les solutions que celles-ci apportent à leur cortège de problèmes. Soulignant l'interdépendance des migrations internationales et de la croissance urbaine, M. Saunders a invité les pays à se donner des politiques plus cohérentes aux niveaux national, local et municipal.

Mesures prise par la Commission

Thème spécial de la Commission de la population et du développement en 2020

15. À sa 8^e séance, le 13 avril, la Commission était saisie du texte d'un projet de décision intitulé « Thème spécial de la Commission de la population et du développement en 2020 », établi à l'issue de consultations et présenté par son président. Elle a adopté ce projet de décision (voir chap. I, sect. B, décision 2018/101). Le représentant du Mexique s'est exprimé après son adoption.

Rapport sur les flux de ressources financières devant concourir à la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement

16. À la même séance, la Commission était également saisie du texte d'un projet de décision intitulé « Rapport sur les flux de ressources financières devant concourir à la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement », établi à l'issue de consultations et présenté par son président. Le représentant de l'Algérie s'est exprimé avant l'adoption du texte. La Commission a adopté le projet de décision (voir chap. I, sect. A).

Résolution sur le thème spécial de la cinquante et unième session

17. Toujours lors de la 8^e séance, le Président a présenté son texte du projet de résolution intitulé « Villes durables, mobilité humaine et migrations internationales ». Les représentants des États-Unis d'Amérique et de l'Ouganda (s'exprimant au nom du Groupe des États d'Afrique) ont expliqué leur position, après quoi la séance a été suspendue. À la reprise de la séance, le Président ayant retiré le texte du projet de résolution qu'il a présenté sur le thème spécial de la cinquante et unième session de la Commission, la Commission a achevé l'examen du point 3 de l'ordre du jour.

Chapitre III

Exécution du programme et futur programme de travail du Secrétariat dans le domaine de la population

18. À sa 7^e séance, le 12 avril 2018, la Commission a consacré un débat général au point 4 de son ordre du jour intitulé « Exécution du programme et futur programme de travail du Secrétariat dans le domaine de la population », étant saisie des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur les tendances démographiques mondiales (E/CN.9/2018/5) ;

b) Rapport du Secrétaire général sur l'exécution du programme et le bilan des activités menées dans le domaine de la population en 2017 (E/CN.9/2018/6).

19. À la même séance, la Commission a entendu les déclarations du Chef du Service des études démographiques (Division de la population) du Département des affaires économiques et sociales et de la spécialiste hors classe des questions de population au Bureau du Directeur de la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales.

20. À cette séance également, des déclarations ont été faites par les représentants de Cuba, de la Chine, de l'Allemagne, des États-Unis d'Amérique, du Japon et du Mexique, ainsi que par l'observateur de la Norvège.

Mesure prise par la Commission

Documents examinés par la Commission au titre du point 4 de l'ordre du jour

21. À sa 8^e séance, le 13 avril, sur proposition de son président, la Commission a pris note de deux documents présentés au titre du point 4 de l'ordre du jour (voir chap. I, sect. B, décision 2018/102).

Chapitre IV

Ordre du jour provisoire de la cinquante-deuxième session de la Commission

22. À sa 8^e séance, le 13 avril 2018, la Commission était saisie de l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-deuxième session ([E/CN.9/2018/L.2](#)).
23. À la même séance, la Commission a approuvé l'ordre du jour provisoire (voir chap. I, sect. A).

Chapitre V

Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa cinquante et unième session

24. À sa 8^e séance, le 13 avril 2018, la Commission a adopté le projet de rapport sur les travaux de sa cinquante et unième session ([E/CN.9/2018/L.3](#)) et autorisé le Vice-Président et Rapporteur, Jawad Ali (Pakistan), à en arrêter la version définitive, en consultation avec le Secrétariat.

25. À la même séance, avant la clôture de la session, des déclarations ont été faites par les représentants de la Tunisie (au nom des pays suivants : Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Bulgarie, Cabo Verde, Canada, Cambodge, Chypre, Colombie, Danemark, El Salvador, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Islande, Japon, Lettonie, Libéria, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Philippines, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Suisse, Tunisie et Uruguay), des États-Unis d'Amérique, de l'Australie, de l'Algérie, de l'Afrique du Sud, des Philippines, du Brésil et de Cabo Verde, ainsi que par l'observateur du Saint-Siège. Le Secrétaire de la Commission a également fait une déclaration, ainsi que la cofacilitatrice des consultations, Zandile Bhengu (Afrique du Sud).

Chapitre VI

Organisation de la session

A. Ouverture, clôture et durée de la session

26. La Commission de la population et du développement a tenu sa cinquante et unième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies le 7 avril 2017 et du 9 au 13 avril 2018. Elle a tenu huit séances (1^{re} à 8^e séance).

27. À la 2^e séance, le 9 avril 2018, le Président de la Commission, Ion Jinga (Roumanie), a ouvert la session et fait une déclaration.

28. À la même séance, la Commission a entendu des déclarations faites par la Vice-Secrétaire générale (au nom du Secrétaire général), le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population et le Directeur de la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales.

29. Lors de la clôture de la session, à la 8^e séance, le 13 avril 2018, le Sous-Secrétaire général chargé du développement économique du Département des affaires économiques et sociales, la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population et le Président de la cinquante et unième session ont fait des déclarations.

B. Participation

30. Les représentants de 42 États membres de la Commission ont participé à la session. Y ont également participé les observateurs de 72 autres États Membres de l'Organisation et de 2 États non membres, ainsi que des représentants d'organismes et autres entités des Nations Unies et des observateurs d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales⁷. La liste des délégations a été publiée sous la cote [E/CN.9/2018/INF/1](#).

C. Élection du Bureau

31. À ses 1^{re} et 2^e séances, le 7 avril 2017 et le 9 avril 2018, la Commission a élu par acclamation les membres du Bureau ci-après :

Président :

Ion Jinga (Roumanie)

Vice-Présidents :

Zandile Bhengu (Afrique du Sud)

Jawad Ali (Pakistan)

Nicola Barker-Murphy (Jamaïque)

René Lauer (Luxembourg)

32. À sa 2^e séance, le 9 avril 2018, la Commission a nommé le Vice-Président, Jawad Ali (Pakistan), Rapporteur pour la session.

⁷ Seules les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social et accréditées à la cinquante et unième session de la Commission ont été autorisées à participer à la session.

D. Ordre du jour

33. À sa 2^e séance, la Commission a adopté son ordre du jour provisoire (E/CN.9/2018/1), reproduit ci-après :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Débat général :
 - a) Mesures pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement aux niveaux mondial, régional et national ;
 - b) Villes durables, mobilité humaine et migrations internationales.
4. Exécution du programme et futur programme de travail du Secrétariat dans le domaine de la population.
5. Ordre du jour provisoire de la cinquante-deuxième session de la Commission.
6. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa cinquante et unième session.

34. À la même séance, la Commission a approuvé l'organisation des travaux de la session (E/CN.9/2018/L.1).

E. Documentation

35. La liste des documents dont la Commission était saisie à sa cinquante et unième session peut être consultée sur le site Web de la Division de la population (www.un.org/en/development/desa/population/commission/sessions/2018/index.shtml).

